

MODULE IMMO : HOGUET 1

« Hoguet 1 : Procédures Cabinet »

Durée de la formation une journée (7 heures)

Ventilation des heures spécifiques : 7h IMMO + 3h Assurance + 2h IOBSP

Formateur : Céline MAHINC

FOAD

Prérequis pour suivre la formation : être désireux de connaître les fondamentaux réglementaires en immobilier et l'impact des dernières lois mises en place.

Public visé : Conseil en gestion de patrimoine ; agent immobilier et négociateur en immobilier ; étudiant dans ces domaines d'activités.

Moyens pédagogiques et techniques : Fichiers Powerpoint, Word, PDF

Objectifs : Maitriser les informations réglementaires et pratiques (ALUR, ELAN, ESSOC, HOGUET, LCB-FT, RGPD) afin d'être capable de mettre en œuvre un mode d'exercice (documents, comportements, formations,...) conforme à sa réglementation professionnelle et la jurisprudence afférente. Être sensibilisé aux responsabilités du négociateur immobilier. Sont notamment abordés : les aptitudes professionnelles ; la garantie financière ; les nécessités du mandat, du registre des mandats, du registre répertoire et carnet de reçu ; la **déontologie** et le **process LCB-FT**; le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD « CNIL »); les autorités de contrôle.

Moyens techniques :

Le stagiaire reçoit des codes de connexion à la plate-forme par mail. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un logiciel particulier, il suffit d'être muni d'un ordinateur avec une connexion Internet. Il doit se connecter au portail suivant : <http://www.anacofi.mesformations.fr/cif.php>

Les modalités d'assistance auprès du stagiaire se font dès que la demande émane de lui soit par mail ou par téléphone. Il existe à sa disposition un service technique pour les problèmes spécifiques de connexion et pour les modalités pédagogiques, le service juridique avec une permanence téléphonique est disponible.

Modalités de suivi :

La feuille de présence est signée matin et après-midi.

Un QCM doit être réalisé à l'issue de cette formation sur le portail dédié à cet effet.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

Il est proposé des exercices d'entraînement pour effectués des bilans intermédiaires qui permettent des contrôles sur l'acquisition et/ou le perfectionnement acquis au cours de la formation.

L'intégralité de la formation est évaluée par un QCM en fin de parcours. La formation est sanctionnée par une attestation de réussite.

Introduction.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Le cadre légal.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Champ d'application de la loi HOGUET	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Le caractère habituel de l'entremise.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3. La nature des opérations.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4. La propriété des biens	Erreur ! Signet non défini.
1.5. Exclusions du champ d'application.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Les conditions préalables à l'exercice de la profession.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1. Aptitude professionnelle	Erreur ! Signet non défini.
2.2. La garantie financière	Erreur ! Signet non défini.
2.3. L'assurance responsabilité civile	Erreur ! Signet non défini.
2.4. Les conditions de moralité	Erreur ! Signet non défini.
2.5. La carte professionnelle	Erreur ! Signet non défini.
2.6. La carte professionnelle européenne.....	Erreur ! Signet non défini.
2.7. Déclaration préalable d'activité pour un établissement secondaire	Erreur ! Signet non défini.
2.8. Habilitation (la délégation de carte).....	Erreur ! Signet non défini.
3. Les conditions de renouvellement de la CPI	Erreur ! Signet non défini.
4. Les conditions d'exercice de la profession	Erreur ! Signet non défini.
4.1. Le registre des bénéficiaires effectifs et LCB FT	Erreur ! Signet non défini.
4.2. Les mentions légales.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3. Le mandat.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4. Réception et détention de fonds.....	Erreur ! Signet non défini.
4.5. Rémunération.....	Erreur ! Signet non défini.
4.6. Commercialisation ou distribution de produits/ liens de nature capitalistique ou juridique.....	Erreur ! Signet non défini.
4.7. Interdiction d'acquérir les biens mis en vente	Erreur ! Signet non défini.
4.8. Gestion des conflits d'intérêt	Erreur ! Signet non défini.
4.9. ELAN et exercice de la profession	Erreur ! Signet non défini.
5. La protection des données personnelles	Erreur ! Signet non défini.
5.1. Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?	Erreur ! Signet non défini.
5.2. Un champ d'application étendu	Erreur ! Signet non défini.

5.3. Le RGPD concrètement Erreur ! Signet non défini.

5.4. Le contrôle..... Erreur ! Signet non défini.

6. Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme..... Erreur ! Signet non défini.

6.1. Champ d'application..... Erreur ! Signet non défini.

6.2. Obligations..... Erreur ! Signet non défini.

6.3. Moyens mis en œuvre Erreur ! Signet non défini.

6.4. Obligation de procéder à une déclaration de soupçon..... Erreur ! Signet non défini.

6.5. Immunité et sanction Erreur ! Signet non défini.

7. Tutelle et Contrôle du respect des conditions d'exercice Erreur ! Signet non défini.

7.1. Le CNTGI (Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières) et la CCATGI (commission de contrôle des activités de transaction et de gestion immobilières) Erreur ! Signet non défini.

7.2. La DGCCRF Erreur ! Signet non défini.

7.3. La Commission nationale des sanctions Erreur ! Signet non défini.

7.4. Les assureurs garants Erreur ! Signet non défini.

Conclusion Erreur ! Signet non défini.

ANNEXES..... Erreur ! Signet non défini.

Annexe déclaration sur l'honneur non détention de fonds Erreur ! Signet non défini.

Annexe Attestation ouverture de compte art 55..... Erreur ! Signet non défini.

Annexe modele de registre repertoire..... Erreur ! Signet non défini.

Annexe modele de carnet de recu Erreur ! Signet non défini.

Annexe cerfa 153212..... Erreur ! Signet non défini.

Annexe modèle registre des mandats..... Erreur ! Signet non défini.



ANACOFI - IMMOBILIER (IMMO)
 92 rue d'Amsterdam
 75009 PARIS
 Tél. : 01 53 25 50 80
 Siret : 809 643 117 00025
 N° d'existence d'activité : 11 75 53168 75